

FICHE CREEE

Nom : **Mouel**

Prénoms : **Joseph Eugène** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **318**

Classe de mobilisation : **1905**

ÉTAT CIVIL

Né le **28 Novembre 1885** à **S^t Georges d'Espéranche** canton d'Espéranche, département de l'Isère, résidant à **Guéreau, 22 rue Godefroy**, canton du dit département de l'Isère, profession de **Boulangère industriel-croûtonier**, fils de **Rémy Jean Baptiste** et de **Dufour Marie**, domiciliés à **S^t Georges d'Espéranche**, canton d'Espéranche, département de l'Isère.

N° de tirage dans le canton d' :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Classé dans la **1^{re} partie de la liste en 1906**
Compris dans la **1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal** (partie) portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Inscrit sous le n° **74** de la liste cantonale d'Espéranche incorporé le **6 Octobre 1906** arriv au Corps et soldat du **2^e bataillon** **Caporal le 5 mai 1907** - Sergent le **10 Octobre 1907** Envoyé en congé le **25 septembre 1908** **Certificat de bonne conduite : Accordé**
U Condammné par jugement contradictoire de la N. ch. de l'Isère de la fin de Mars 1928 à 2^{es} d'années et avec dispense pour **refus de rendre du pain de fantaisie au poids.**

Nommé Chevalier de la Légion d'Honneur (Décret du 10 Octobre 1930)
L.O. du 12 Octobre 1930

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
4 ^e Novembre 1906	Paris 9 ^e	Seine	R
	Rue de Valenciennes (14 ^e arr ^t)		
4 ^e 1910	Paris R. des Hautes	Seine	R
	Monti-Capulis (20 ^e arr ^t)		
14 Janvier 1910	Paris 9 ^e rue Dufour	d ^e	R
2 Mars 1913	Paris 9 ^e rue Roblot	d ^e	R
28 Mars 1916	Paris R. Joubert (18 ^e)	d ^e	R
26 Mars 1924	Paris 7 ^e Rue	d ^e	R
	Yves		

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Numéro au tableau spécial du recrutement.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Corse. - Registre matricule. - 17-89-1005. (4194)

Corse. - Registre matricule. - 17-89-1005. (4194)

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

- (1)
- (2)
- (3)

à Allemagne du 4 Août 1914 au 1 Août 1919

Inscrit au tableau spécial de la mobilisation militaire par décret du 4^o 1915 - 700 - du 4 décembre 1915 avec la mention suivante et sous le commandement de sa section dans un violent bombardement et l'incendie de ses positions, tombant à tout instant sous le feu de l'ennemi et de calme sous le feu des avions volant pour les missions postées à être dans deux fois en septembre 1918 mais n'a jamais voulu se faire évacuer - sous officier modèle.

Élu à l'école de l'armée n° 236 du 1-6-18 jeune officier remarquable de courage et de sang-froid dès le 21-5-1918 son capitaine étant blessé a pris le commandement de la C^o dans des circonstances difficiles, a résisté à la dégringolade de l'ennemi et a conduit ses hommes à continuer une lutte meurtrière. Le 30 Juin malgré son faible effectif a attaqué l'ennemi dans un village, il en a repoussé et allé s'établir à 400 mètres au delà en maintenant l'occupation malgré un violent bombardement sous le feu nourri de mitrailleuses.

Corse. - Registre matricule. - 17-89-1005. (4194)

FICHE CREEE

Nom : **Mouel**
 Prénoms : *Joseph Eugène* Surnom :
 Numéro matricule du recrutement : **318**
 Classe de mobilisation : **1905**

ÉTAT CIVIL
 Né le **28 Novembre 1885**, à **S^t Georges d'Espéranche** canton d' **Heypieua**, département de **l'Isère**, résidant à **Gubecua, 22 rue Godefroy**, canton du **S^t Pierre**, département de **la Seine**, profession de **Boulangère industriel**
 fils de **Remy Jean Baptiste** et de **Dufour Marie**, domiciliés à **S^t Georges d'Espéranche** canton d' **Heypieua**, département de **l'Isère**

Degré d'instruction : générale (1) **3**, militaire (2)
 D'indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3):

Classé dans la **1^{re}** partie de la liste en **1906**
 Compris dans la **1^{re}** partie de la liste du recrutement cantonal (**1^{re}** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
 Inscrit sous le n° **74** de la liste cantonale d' **Heypieua**
 Incorporé le **6 Octobre 1906**, arrivés au Corps et affecté de **2^e** classe
 le dit jour. - Caporal le **5 mai 1907**. - sergent le **10 Octobre 1907**
 Envoyé en congé le **25 Septembre 1908**
 Certificat de bonne conduite : accordé
 Condamné par jugement contradictoire de la 11^e ch. du T. de Col de la Seine du **1^{er} Mars 1920** à **25^e** d'arrêts et aux dépens
 refus de rendre du pain de fantaisie au poids.
 Nommé Chevalier de la Légion d'honneur le **13 Octobre 1930**
 1905 - 318

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES			
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Date	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine ou H. résidant.
11 Novembre 1906	Paris 9 ^e	Seine	R.
	Rue de Montfaucon (14 ^e arr ^t)		
4/1910	Paris 18 ^e des Hauts	Seine	R.
	Montfaucon 20 ^e arr ^t		
14 Janvier 1910	Paris 10 ^e rue d'Anjou	d ^e	R.
2 Mars 1912	Paris 3 ^e rue de Valenciennes	d ^e	R.
31 Mars 1912	Paris 11 ^e rue de Valenciennes	d ^e	R.
26 Mars 1914	Paris 1 ^{re} Rue	d ^e	R.
	Yvain		

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS
 la disponibilité de l'armée active. la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.
 DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
 accompli une période d'exercices dans le D. de la Seine du **3 avril** au **31 mai 1908**
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Ajourné**.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Service auxiliaire**.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Mis à la disposition du Ministre de la Marine.** (Art. 4 de la loi.)